

Agir pour la biodiversité



CDC Biodiversité

Laurent Piermont

EPBRS Paris 17-21 novembre

Entreprises et Biodiversité

Le 18 novembre 2008



1. CDC BIODIVERSITE : AGIR POUR LA BIODIVERSITE

CDC Biodiversité, filiale de premier rang de la Caisse des Dépôts, premier opérateur financier de la biodiversité en France, pour :

- Accompagner État, collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises, associations, dans leurs actions pour la biodiversité
- Concevoir et piloter la réalisation et la gestion à long terme d'actions pour la biodiversité, en mobilisant les financements nécessaires
- Conjuguer durablement ingénierie écologique et financière pour contribuer à aménager les infrastructures écologiques du pays

2. UNE SOCIETE AUJOURD'HUI CONSTITUEE ET PLEINEMENT OPERATIONNELLE

- Une S.A.S. dotée d'un capital de départ de 15 M€
- Actionnaire : la Caisse des Dépôts
- **CDC Biodiversité** est présidée et gérée par la Société Forestière de la CDC, qui a conduit une réflexion depuis trois ans en concertation avec l'ensemble des acteurs, pour aboutir à la mise en place de cet outil

3. UNE EQUIPE DEDIEE

- Les solutions proposées par **CDC Biodiversité** reposent sur une équipe pluridisciplinaire
- L'équipe de **CDC Biodiversité**, est composée de 7 personnes pour démarrer son activité ; des scientifiques (docteurs en écologie) et ingénieurs (écologues, agronomes, financiers) dotés d'une solide expérience
- Elle offre une double expertise de haut niveau, écologique et financière, au service de la biodiversité

L'équipe CDC Biodiversité

- Président-Directeur général : **Laurent Piermont** (Dr en Écologie, dynamique des populations & Ing. agronome)
- Directeur : **Philippe Thiévent** (Dr en Écologie, entomocénose, & Ing. écologue)
- Chefs de projet :
 - Sud-ouest : **Christian Maizeret** (Dr en Écologie, mammifères, & Ing écologue)
 - Sud-est : **Michel Oberlinkels** (Dr en Écologie, phytoécologie de la restauration, & Ing. écologue)
 - France Nord : **Marc Barré** (Dr en Ecologie, génétique & Ing agronome)
- Chargé de Mission (Paris) : **Brice Quenouille** (Dr en Écologie moléculaire, milieu marin)
- Assistante : **Sylvie Dussaule**



4. UN COMITE SCIENTIFIQUE

Composé à terme de 8 à 10 membres, avec un rôle clairement établi :

- Éclairer et conseiller sur l'action de long terme de **CDC Biodiversité**
- Organiser une observation scientifique de qualité et piloter les partenariats indispensables avec la recherche
- Garant de la conformité scientifique des actions et des orientations

Les premiers membres :

- **Luc Abbadie** – Directeur de laboratoire – École Normale Supérieure – CNRS
- **Robert Barbault** – Professeur d'Écologie – Muséum National d'Histoire Naturelle
- **Jean François Dobremez** – Professeur d'Université
- **Jean Claude Lefeuvre** – Professeur d'Université – Président de l'IFB
- **Jacques Weber** – Directeur de l'IFB – Directeur Recherche CIRAD
- **Michel Trommetter** – Directeur de recherche INRA
- **Sandra Lavorel** – Directrice de recherche CNRS

5. DES PARTENARIATS

CDC Biodiversité agit en partenariat avec les autorités administratives et scientifiques, les collectivités et les organisations non gouvernementales

- Le rôle de vigilance des associations de la nature est essentiel, par leur veille et leur capacité d'alerte sur les attentes et besoins de la société
Dialogue et concertation sont établis en particulier avec :
 - FNE, qui rassemble près de 3 000 associations,
 - la Fondation Nicolas Hulot,**et sont en cours de consolidation avec plusieurs autres associations, dont l' UICN.**
- Des groupes de travail et comités de suivis sont ou vont être créés, qui incluent les autorités administratives (MEDAD, DIREN) et scientifiques (CNPN, CSRPN)

6. LE PREMIER AXE D'INTERVENTION DE CDC BIODIVERSITE

Développer le partage d'un principe : celui de « **pas de perte nette** »

- Il sera de moins en moins acceptable de proposer un aménagement sans prévoir la compensation des impacts résiduels de cet aménagement sur la biodiversité, et cela si et seulement si ils sont réparables
- Le cadre réglementaire français et européen impose aux maîtres d'ouvrage, dans un ordre hiérarchique, de :
 - 1) Éviter leurs impacts
 - 2) Réduire leurs impacts non évités
 - 3) Compenser leurs impacts résiduels

7. LA CREATION DU PREMIER OPERATEUR FINANCIER DE LA COMPENSATION

- L'État définit les obligations de compensation et vérifie qu'elles sont appliquées
- Les maîtres d'ouvrage sont responsables de leur mise en œuvre et les financent
- Les acteurs de la biodiversité (gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'étude, ingénieurs écologues, propriétaires forestiers ou agriculteurs, associations, ...) les réalisent
- **CDC Biodiversité** se place en tiers de confiance pour :
 - Mobiliser et gérer les financements nécessaires
 - Assurer et piloter la réalisation des actions
 - Assurer et piloter leur gestion à long terme, donc leur pérennité
- Permettre la restauration et la reconquête d'espaces naturels
- Et contribuer à développer les infrastructures écologiques du pays, les trames vertes et bleues



8. CDC BIODIVERSITE INTERVIENT A LA DEMANDE DES MAITRES D'OUVRAGE

Elle prend en charge et assure la mise en oeuvre des mesures compensatoires validées par les autorités :

- Identifier et sécuriser le foncier (acquisition, conventions, servitudes)
- Concevoir et piloter la mise en œuvre de l'action de compensation
- Assurer, avec les acteurs de la biodiversité, la gestion à long terme et le suivi scientifique
- Assurer le reporting auprès des parties concernées
- Assurer l'adéquation des actions conduites avec les stratégies de biodiversité définies par les autorités administratives et scientifiques

D'autre part, avec le Ministère de l'Ecologie et en concertation avec les autorités scientifiques et les associations, nous expérimentons la possibilité d'engager préventivement des actions prioritaires positives pour la biodiversité qui pourront être utilisées à terme par les aménageurs dans le cadre de leurs futurs besoins de compensation avec l'objectif de « Pas de perte nette »



9. CDC BIODIVERSITE SOUTIENT LES ACTEURS DE TERRAIN OEUVRANT POUR LA BIODIVERSITE

- **CDC Biodiversité organise avec eux la réponse aux engagements pris par les maîtres d'ouvrage, collectivités, entreprises, etc., qu'elle accompagne**
- **CDC Biodiversité fait intervenir les associations, les gestionnaires d'espaces naturels, les entreprises spécialisées dans le génie écologique**
- **CDC Biodiversité, par ses contrats et ses partenariats, contribue à une amélioration de la visibilité professionnelle des acteurs de la biodiversité**



10. LE CADRAN DE L'ACTION



Agir pour la biodiversité



CDC Biodiversité